

Non aux ZDE* en Petite Beauce

*Zone de développement éolien

Le conseil communautaire de la Beauce ligérienne (CCBL) va devoir se prononcer bientôt sur le projet d'implantation de deux ZDE en Beauce ligérienne. La première zone, dite des Vénéaux, se situe sur les communes de Mulsans, Maves et La Chapelle-Saint-Martin. La seconde zone, dite des Monts Bouillon, se situe sur les communes de La Chapelle et de Villexanton, à proximité de Morvilliers, Séris, Concriers et Villaugon (commune de Mer).

Une ZDE est un secteur bien défini qui offre des facilités aux projets de construction d'éoliennes industrielles. Elle est décidée par le préfet de Région sur proposition des communes et communautés de communes. Elle permet de revendre le courant à EDF à un prix préférentiel. À ce titre, elle intéresse les constructeurs et sociétés d'exploitation. Une ZDE n'est pas soumise à enquête publique : c'est la porte ouverte à tous les développements éoliens possibles. Si ces deux ZDE étaient créées, ce serait la dégradation irréversible de notre environnement.

Le magazine de la CCBL n°11 d'avril 2011, distribué dans les boîtes aux lettres, présente le sujet sur deux pages. Sous couvert de développement durable, il minimise le problème et n'évoque ni l'opposition des habitants ni les inconvénients majeurs du projet : c'est de désagrément durable qu'il faudrait parler !

L'opposition des habitants

Elle s'est manifestée de plusieurs façons et à plusieurs reprises.

- Vote défavorable de Maves le 11 avril et de Mulsans le 24 mai 2011 concernant les ZDE.
- Absence de décision de la part de La Chapelle et de Villexanton qui préfèrent s'en remettre à la décision du conseil communautaire de la CCBL.
- Pétitions à Villexanton, à La Chapelle et à Mulsans (en cours). Distributions de tracts en Beauce ligérienne.
- Courriers au ministre, aux préfets, au député, aux maires des communes concernées.
- Manifestation à Villexanton et devant la préfecture de Blois.
- Votes défavorables des conseils municipaux de Maves, Mulsans, Suèvres, Talcy concernant un premier projet de onze éoliennes, abstention des communes de Mer et de Séris.

Les inconvénients majeurs du projet

- Les éoliennes industrielles (plus de 100 mètres de haut) défigureront le paysage de la Beauce Ligérienne pour des décennies : les éoliennes, c'est l'intérêt financier de quelques-uns au détriment des paysages de tous.
- Rien n'est prévu pour leur démantèlement : l'obligation de démantèlement inscrite sur les permis de construire n'est assortie d'aucune contrainte financière et les sociétés d'exploitation n'existeront plus d'ici 25 ans (*Réponse à la question n°73956 à l'Assemblée nationale du 22 février 2011*).
- Les éoliennes sont incompatibles avec le patrimoine historique et naturel : château de Talcy, moulin de Maves, églises de Mulsans et de Villexanton, chapelle du Villiers, villages de Suèvres et de Cour-sur-Loire, éperon de Roquezon, zone Natura 2000.
- Elles entraîneront des préjudices graves pour les riverains : la vue, l'oppression, le bruit, la dévalorisation immobilière.
- Elles auront des conséquences désastreuses pour le tourisme (accès à Chambord et à Talcy, gîtes ruraux, Loire à vélo) et pour le Val de Loire classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

Nous ne voulons pas d'éoliennes industrielles, nous préférons garder nos paysages intacts !

NON aux ÉOLIENNES et aux ZDE

Tract n°11, juin 2011

Association Tempête en Beauce. Chantôme, 41240 Binas

Mail : tempete_en_beauce@yahoo.fr

Site : www.tempeteenbeauceassociation.fr

